

### Vos formations certifiées Qualiopi avec le Réseau Mesure

Pour que vos clients puissent demander à leur OPCO une prise en charge financière des formations que vous leur dispensez, à partir du 1er janvier 2022, vous devez être certifié Qualiopi, ou que vos formations soient dispensées par un centre de formation certifié Qualiopi.

**Vous ne souhaitez pas initier une démarche de certification à présent, le Réseau Mesure vous propose de « sous-traiter » vos formations et d'utiliser sa certification Qualiopi pour vos propres formations.**

Deux formules vous sont proposées par le Réseau Mesure pour ce service :

- 1- **Formule annuelle à 600 €HT pour 4 jours de formation + 135 €HT pour chaque journée complémentaire, pour les adhérents du Réseau Mesure**  
(pour les non adhérents : formule annuelle 850 €HT et 195 €HT par jour complémentaire)

- ➔ Démarrage de la formule annuelle à la date de la 1ère formation.
  - Facturation de 600 €HT à la signature du protocole
- ➔ Une fiche de décompte des jours de formation réalisés est complétée et signée avant chaque session de formation.
- ➔ Une fois les 4 jours de la formule utilisés :
  - Un devis devra être envoyé au Réseau Mesure avant chaque formation, avec un montant minoré de 135 € HT/Jour de formation, par rapport au tarif du client.

Le Réseau Mesure établit la convention à l'attention du client.

La facturation est établie à l'issue de chaque formation.

- 2- **Frais administratifs d'un montant de 20% de la facturation totale de la formation, pour les adhérents du Réseau Mesure**  
(pour les non adhérents : 30% de la facturation)

- Un devis devra être envoyé au Réseau Mesure avant chaque formation, avec un montant minoré de 20% par rapport au tarif du client.
- Le Réseau Mesure établit la convention pour le client final.
- La facturation est établie à l'issue de chaque formation.

**Prérequis : un certain nombre de documents devront être complétés et transmis au Réseau Mesure pour répondre aux obligations de la certification Qualiopi (convention de prestation de services, fiche administrative, préparation de questionnaires destinés aux stagiaires, programme, présentation de la formation...)**

**Tous les documents doivent être envoyés au minimum 30 jours avant la date de la formation.**



## Protocole 2023 Mutualisation de la certification QUALIOPi du Réseau Mesure



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la  
catégorie d'action suivante :  
**Actions de formation**

La liste est disponible sur le site du Réseau mesure : [Procédures Administratives - Ressources documentaires | Réseau Mesure \(reseau-mesure.com\)](#) – Certification QUALIOPi

Nous vous remercions de compléter et nous retourner ce protocole à l'adresse suivante : [confray@reseau-mesure.com](mailto:confray@reseau-mesure.com)

Société : .....

Adresse de facturation : .....  
.....  
.....

Nom et Prénom du contact : .....

Adresse courriel : .....

Tel : .....

Numéro de SIRET : .....

### CHOIX DE LA FORMULE pour les **adhérents du Réseau Mesure**

- Formule annuelle à 600 €HT pour 4 jours de formation + 135 € pour chaque journée complémentaire.
- Si vous souhaitez recevoir 1 facture globale et minimiser vos envois de devis et factures :  
Formule annuelle à 600 €HT pour **4 jrs** de formation + 4 jours à 135 € soit au total **1140 €HT**.
- Frais administratifs d'un montant de 20% de la facturation totale de la formation.

### CHOIX DE LA FORMULE pour les **non adhérents**

- Formule annuelle à 850 €HT pour 4 jours de formation + 195 € pour chaque journée complémentaire.
- Si vous souhaitez recevoir 1 facture globale et minimiser vos envois de devis et factures :  
Formule annuelle à 850 €HT pour **4 jrs** de formation + 4 jours à 195 € soit au total **1630 €HT**.
- Frais administratifs d'un montant de 30% de la facturation totale de la formation.

Date :

Nom du signataire :

Signature :

Cachet :